



## licenciement economique et paiement des commissions

Par **ben664**, le **08/03/2011** à **13:18**

Bonjour,

Le 25 fevrier, j'ai recue ma lettre avec accusé de reception du début de mon préavis d'un mois du licenciement économique.

Donc le 25 mars, je quitte l'entreprise. Etant commercial en CDI et n'ayant pas de fixe mais des "avances sur commissions", sur le papier je "doit" de l'argent à la société (je ne pense pas que se soit tres légal). Ma question est: l'entreprise est elle dans l'obligation de me versé les commissions à venir le jour de mon licenciement?

Merci.

Par **P.M.**, le **08/03/2011** à **13:59**

Bonjour,

De toute façon, l'employeur doit vous garantir au moins le SMIC mensuel, il faudrait savoir si vos avances sur commissions vont au-delà...